



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-075

PUBLIÉ LE 10 MAI 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-25-005 - ARS - Arrêté composition membres CD école infirmiers anesthésistes - CHU Toulouse (2 pages)	Page 3
R76-2016-04-29-017 - ARS - Arrêté modificatif constitution CD IFSI - CH Millau (1 page)	Page 6
R76-2016-04-29-016 - ARS - Arrêté modificatif constitution CP IFSI - CH Millau (1 page)	Page 8
R76-2016-04-29-018 - ARS - Arrêté modificatif constitution CT IFAS de Millau (1 page)	Page 10
R76-2016-05-03-002 - ARS - Décision portant habilitation formation article R 1311-3 - IFEP Caen (2 pages)	Page 12

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-25-005

**ARS - Arrêté composition membres CD école infirmiers
anesthésistes - CHU Toulouse**

*ARS - Arrêté portant composition des membres du Conseil de Discipline de l'École d'Infirmiers
Anesthésistes du CHU de Toulouse pour l'année universitaire 2015-2016.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

ARRETE

Portant composition des membres du **Conseil de Discipline de l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes du C.H.U. de Toulouse** pour l'année universitaire 2015 /2016

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Vu** le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le décret n° 2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées-Mme Monique CAVALIER ;
- Vu** l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;
- Vu** la décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours,

ARRETE

Article 1 :

Conformément à l'article 35 du titre VII de l'arrêté du 23 juillet 2012, **le Conseil de Discipline de l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes du C.H.U. de Toulouse** pour l'année universitaire 2015 /2016 est constitué comme suit :

- La Présidente :

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant,

- Le directeur de l'école :

Madame ABANADES, Directeur des Soins

- La responsable pédagogique :

Madame Corinne LAFFON, Cadre Supérieur de Santé

- **Le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant :**

Monsieur Patrick FERNANDEZ, Directeur des soins, coordonnateur général des écoles et instituts du PREFMS du C.H.U. de Toulouse ou son représentant Madame Myriam MARTY chargée de la gestion financière des écoles.

- **Un des enseignants médecins spécialistes qualifiés en anesthésie-réanimation désigné lors du conseil pédagogique :**

Monsieur Michel OLIVIER, Médecin Anesthésiste Réanimateur au PPR, CHU de Toulouse

- **L'infirmier anesthésiste accueillant des étudiants en stage :**

Madame Sophie NICOLAS, Infirmière Anesthésiste au PPR, CHU de Toulouse

- **Les représentants des élèves élus au conseil technique :**

Promotion de 1^{ère} année :

Madame Emilie CAVANHAC
Monsieur Laurent PETIT

Promotion de 2^{ème} année :


Madame Mylène WEIS
Monsieur Vadim FERIN

Article 2 :

Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 25 avril 2016

P/La Directrice Générale de l' Agence Régionale
de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,


Docteur Jean-François RAZAT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-29-017

**ARS - Arrêté modificatif constitution CD IFSI - CH
Millau**

ARS - Arrêté modificatif à l'arrêté du 26 janvier 2016 portant constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Millau (12) pour l'année universitaire 2015-2016.

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -

ARRETE MODIFICATIF

à l'arrêté du 26 janvier 2016 portant constitution du **Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Millau (12)** pour l'année universitaire **2015/2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées-Mme Monique CAVALIER ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par les arrêtés du 3 mai 2010, du 2 août 2011 et du 20 avril 2012 ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2016 portant constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Millau (12) pour l'année universitaire 2015/2016 ;

Vu la décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du **Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Millau (12)** pour l'année universitaire **2015/2016** fixée par arrêté du 26 janvier 2016 est modifiée comme suit :

...

- Le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Monsieur Joël GRUET-MASSON, Directeur par intérim.

Le reste est sans changement.

...

Article 2 :

Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 29 avril 2016

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,

Docteur Jean-François RAZAT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-29-016

**ARS - Arrêté modificatif constitution CP IFSI - CH
Millau**

*ARS - Arrêté modificatif à l'arrêté du 29 septembre 2015 portant constitution du Conseil
Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Millau (12)
pour l'année universitaire 2015-2016.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

ARRETE MODIFICATIF

à l'arrêté du 29 septembre 2015 portant constitution du **Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de MILLAU (12)** pour l'année universitaire **2015/2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par les arrêtés du 3 mai 2010, du 2 août 2011 et du 20 avril 2012 ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2015 portant constitution du Conseil Pédagogique de l'IFSI du CH de MILLAU pour l'année universitaire 2015/2016 .

Vu La décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours,

ARRETE

Article 1 :

La composition du **Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de MILLAU (12)** pour l'année universitaire **2015/2016** fixée par arrêté du 29 septembre 2015 est modifiée comme suit :

.../...

LES MEMBRES DE DROIT

- Le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Monsieur Joël GRUET-MASSON, Directeur par intérim

Le reste est sans changement.


.../...

Article 2 :

Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 29 avril 2016

P/La Directrice Générale de l' Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,



Docteur Jean-François RAZAT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-29-018

ARS - Arrêté modificatif constitution CT IFAS de Millau

*ARS - Arrêté modificatif à l'arrêté du 15 octobre 2015 portant constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Millau, pour l'année scolaire 2015-2016.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

ARRETE MODIFICATIF

A l'arrêté du 15 octobre 2015 portant constitution du **Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de MILLAU**, pour l'année scolaire **2015/2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu le décret 2007-1301 du 31 août 2007 relatif au diplôme d'aide-soignant ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant modifié par les arrêtés des 8 février 2007, 30 novembre 2009, 15 mars 2010 et du 28 septembre 2011 ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2015 portant constitution du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Millau pour l'année scolaire 2015/2016 ;

Vu La décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours,

ARRETE

Article 1 :

La composition du Conseil Technique de **l'Institut de Formation des Aides-Soignants de MILLAU** pour l'année scolaire 2015/2016 fixée par arrêté le 15 octobre 2015 est modifiée comme suit :

.../...

Le directeur de l'institut de formation des aides-soignants :

Monsieur Joël GRUET-MASSON, Directeur par intérim

Le reste est sans changement.

.../...

Article 2 :

Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 29 avril 2016

P/La Directrice Générale de l' Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,

Docteur Jean-François RAZAT



Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-03-002

ARS - Décision portant habilitation formation article R
1311-3 - IFEP Caen

*ARS - Décision portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R. 1311-3 du code
la santé publique.*

*- signée par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

Direction du Premier Recours
Pôle Midi-Pyrénées – Unité Soins Primaires

Décision N° DPR-USP-2016-1

Portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R. 1311-3
du code de la santé publique

La Directrice Générale de l'Agence Régionale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu l'article R 1311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'article R. 6351-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris le maquillage permanent et de perçage corporel ;

Vu la décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours,

Vu la demande d'habilitation de l'organisme de formation « **Institut de formation européen de piercing** », **13 rue Basse 14000 CAEN** du 2 novembre 2015 ;

Vu les pièces du dossier, notamment la production du numéro d'enregistrement 25140225014 de la déclaration d'activité de l'organisme de formation en date du 09/08/2010.

Décide

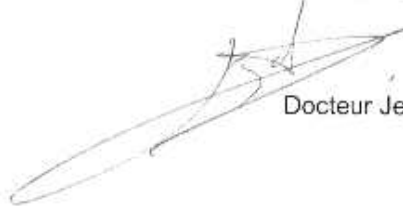
Article 1^{er} : « Institut de formation européen de piercing » 13 rue Basse 14000 CAEN placé sous la responsabilité du représentant légal Mme Sadia DAROUI (nom d'usage : BUSSON) est habilité à dispenser la formation prévue par l'article R. 1311-3 du code de la santé publique en région Midi-Pyrénées.

Article 2 : La présente habilitation est valable à compter de la notification de cette décision. En cas de non-respect constaté par l'administration des engagements pris dans le cadre du dossier déposé pour l'autorisation (qualification de l'équipe pédagogique ou du contenu de la formation), l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

Article 3 : Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 3 mai 2016

P/La Directrice Générale de l' Agence Régionale
de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,



Docteur Jean-François RAZAT